

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA AIR CANADA TMOS – GRIEF DANS LE DOSSIER DES MISES À PIED TECHNIQUES

Chères consœurs, chers confrères,

Le 12 mai, votre comité des présidents généraux s'est à nouveau battu pour défendre les droits que nous avons négociés collectivement. Le mépris total de la compagnie pour la convention collective et son dédain pour ses employés se sont une fois de plus manifestés douloureusement par l'invocation d'une deuxième vague de mises à pied techniques ayant commencé en janvier de cette année, près de huit mois après la transition de la période initiale de mises à pied techniques vers les dispositions de l'article 16 concernant les réductions d'effectifs, les évincements et les rappels.

Votre syndicat a immédiatement recouru à la procédure de grief pour contester cette utilisation abusive de l'article 20.14. Dans sa décision du 27 mai 2021, l'arbitre Christine Schmidt a accueilli le grief du syndicat et a ordonné à Air Canada de renoncer et mettre fin à son actuelle application de l'article 20.14.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, l'AIMTA, à tous les niveaux, s'est efforcée de collaborer avec la compagnie afin de trouver des solutions raisonnables et mutuellement acceptables aux défis qui se présentent. Il n'est pas surprenant que la compagnie ait choisi de largement faire fi des commentaires et des suggestions du syndicat. Ce manque de volonté de coopérer a conduit vos comités syndicaux et vos présidents généraux à travailler en étroite collaboration pour déposer et arbitrer une véritable litanie de griefs.

Depuis décembre 2020, l'AIMTA a plaidé avec succès – en arbitrage – entre autres, les griefs relatifs aux horaires de postes, au plafonnement du nombre d'employés à temps partiel, à l'annulation de postes PVA et au recours abusif aux mises à pied techniques, entre autres.

Plutôt que de respecter la convention collective ou, à tout le moins, de chercher une solution avec l'AIMTA, la compagnie continue de dépenser des sommes obscènes en services de conseillers juridiques internes et externes prêts à défendre ses violations flagrantes de nombreuses dispositions de nos conventions collectives. En fait, la compagnie choisit de façon répétée de contrevenir à vos droits négociés légalement et de dépenser de précieuses ressources sur les services coûteux de conseillers juridiques coûteux plutôt que de négocier de bonne foi.

Soyez assurés que l'AIM continuera à exiger des comptes à la compagnie pour son comportement répréhensible.

En toute solidarité,

Steve PrinzKevin TimmsGuillaume LingatDan JassenDistrict 140District 140District 140District 140Région ouestRégion ouestRégion estRégion centre

Serge Gélinas Ed Hepburn Lou Pagrach District 140 District 140 District 140 Région est Région atlantique Région centre

GC/mdr moveup

BULLETIN N° 032 – PUBLIÉ LE 4 JUIN 2021 VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET DISTRIBUER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB - http://www.iam140.ca

Halifax - Tel/Tél.: 902-481-0077 Fax/Téléc.: 902-481-0079 Winnipeg - Tel/Tél.: 204-987-9254 Fax/Téléc.: 204-987-9252 Calgary - Tel/Tél.: 403-250-3708 Fax/Téléc.: 403-250-3707

Toronto – Tel/Tél.: 905-671-3192 (Toll free/Sans frais: 1-877-426-2948) Fax/Téléc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais: 1-866-298-0369) Vancouver – Tel/Tél.: 604-448-0721 (Toll free/Sans frais: 1-877-426-3140) Fax/Téléc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais: 1-888-310-1688)

Montréal - Tel/Tél.: 514-336-3031 (Toll free/Sans frais: 1-888-992-1010) Fax/Téléc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais: 1-866-800-3039)